

Finances publiques : la France sans trajectoire pour 2029, une situation inédite

Comme son prédécesseur, François Bayrou vise un retour à un déficit en dessous de 3 % du PIB d'ici à 2029. Son gouvernement n'explique toutefois pas comment il compte procéder.

« Il est plus que jamais impératif de placer la France sur une trajectoire crédible de redressement des finances publiques », met en garde la Cour des comptes. « La dérive continue des comptes publics depuis 2023 a conduit le gouvernement à repousser une nouvelle fois le retour du déficit sous 3 %, de 2027 à 2029, impliquant un effort soutenu dès 2025 », insiste la juridiction présidée par Pierre Moscovici dans son rapport sur la situation des finances publiques publié ce jeudi.

L'avertissement est aussi clair que l'échelonnement des déficits pour les prochaines années nébuleux. Le temps presse, le gouvernement devant trouver de nouvelles économies pour résorber un déficit obèse de 175 milliards d'euros. La Cour des comptes évalue à 110 milliards d'euros « l'ajustement budgétaire nécessaire » pour parvenir aux 3 % d'ici à 2029, « soit plus du double de celui évalué à l'été 2023 », avant que le dérapage des finances publiques ne soit révélé au grand public et que la France ne soit pas placée en procédure de déficit excessif par Bruxelles.

Le point de départ à 5,4 % du PIB en 2025 affiché par le gouvernement est certes connu, tout comme la cible de 3 % en 2029. Mais entre les deux, mystère. « À un moment, il faudra donner des chiffres, mais on n'y est pas encore », concède une source au ministère. Tout juste sait-on que le déficit visé en 2026 se situera approximativement « sous les 5 % » . Bercy indique que cette cible devrait être annoncée en avril, soit moins de six mois avant la présentation du projet de loi finances pour 2026.

L'exécutif est en effet tenu de présenter son texte à l'automne. Pour respecter ces délais, les enveloppes ministérielles sont traditionnellement arbitrées au cours de l'été. « On commence le travail pour 2026 », se défend-on à Bercy, conscient que fixer un

objectif de déficit constitue un acte éminemment politique, de nature à crisper des oppositions, électrisées par les débats qui viennent de s'achever.

Une trajectoire déjà caduque

Reste que pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, la France se trouve sans trajectoire pluriannuelle de ses finances publiques, nécessaire pour orienter l'effort. La Commission européenne et les partenaires de la France ont certes validé en janvier le programme sur cinq ans déposé en octobre par le gouvernement Barnier, mais ce plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) prévoyait un retour du déficit à 2,8 % du PIB en 2028, en partant d'un solde ramené à 5 % en 2025.

Les étapes devaient être les suivantes : 4,6 % en 2026, 4 % en 2027 et 3,3 % en 2028. Sauf qu'entretemps François Bayrou a succédé à Michel Barnier, la situation des finances s'est aggravée et l'objectif pour cette année a été revu à 5,4 %, nécessitant mécaniquement un ajustement. « Comme la trajectoire proposée par le gouvernement Barnier avait été validée, il a été considéré que la répartition de l'effort sous Bayrou était tenable », justifie-t-on à la Commission européenne. La question n'embarrasse pas davantage à Bercy : « Si on considère l'effort à produire entre maintenant et 2029, il suffit de diviser », balaie-t-on.

Simple en apparence. Sauf qu'« on ne peut pas savoir de combien il faut réduire chaque année le déficit, car personne ne connaît les prévisions à politique inchangée produites par la Direction du Trésor », conteste François Ecalle, ancien conseiller maître à la Cour des comptes et créateur du site Fipeco. Le spécialiste sait de quoi il parle, lui qui a occupé le poste de sous-directeur chargé des finances publiques de la direction de la prévision du ministère des Finances de 1993 à 1997. « Les Directions du Trésor et du Budget ont toujours fait des prévisions de moyen terme à politique inchangée, qui n'ont jamais été publiées depuis le début des années 1990 », a-t-il exposé devant la

commission des finances de l'Assemblée nationale, le 23 janvier dernier.

Selon lui, il serait souhaitable de publier deux prévisions de moyen terme : d'un côté, « une prévision technique à politique inchangée » qui nous maintiendrait probablement autour de 6 % de déficit, et de l'autre, « la programmation officielle qui suppose la mise en œuvre de mesures nouvelles ». L'écart observé entre les deux prévisions permettrait alors de se rendre compte de l'ampleur des mesures à prendre pour parvenir aux objectifs officiels de déficit, favorisant un débat politique « sur une base plus claire ».

Incertitude sur le respect des 5,4 %

La Cour des comptes juge pour sa part que, en dépit du glissement de l'objectif de déficit à 5,4 % du PIB, il est « impératif » pour la France de respecter la trajectoire du PSMT, « sous peine de voir la France décrocher au sein de la zone euro », a prévenu Pierre Moscovici dans son discours accompagnant la publication du rapport. Il reconnaît toutefois que cette trajectoire présente « trois faiblesses » : l'incertitude sur le respect de la cible de 5,4 %, « minimum du minimum » à respecter, l'absence de documentation des efforts au-delà de cette année, et la faiblesse des cibles retenues, qui se situent parmi « les moins ambitieuses de la zone euro ».

Si seulement la moitié des efforts prévus d'ici la fin de la décennie étaient réalisés, la dette, déjà à plus de 113 % du PIB, dépasserait les 125 % en 2029 et s'approcherait des 130 points dès 2031, avertit l'institution. Sa charge, à 3,4 points de PIB en 2029, soit 112 milliards d'euros, deviendrait alors « le premier budget de l'État, loin devant l'Éducation nationale ».



Construire les victoires de demain!